

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Haute Loire

De la commune : LAVOUTE SUR LOIRE

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 92- 2022**

Séance du : 12 décembre 2022

Nombre de conseillers:

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mille vingt-deux le 12 décembre 2022 à dix-huit heures trente, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul,

Etaient présents :

ALLEGRE Sophie, BEAUMEL Jean-Paul, BLAZEVIC Harry, , BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha, GRANGÉ David, HUGUES Stéphanie, LEBARON Joëlle, LIOTIER Céline, STORNI Cécile

Excusés ayant donné pouvoir :

Excusés : BOYER Bernard

Date de convocation : 06/12/2022

Date d'affichage : 06/12/2022

GAUDIN-LEVERT Natacha a été nommé secrétaire de séance

OBJET : Subvention Association Parents d'Elèves Ecole La Galoche

L'Association des Parents d'Elèves de l'école publique La Galoche a sollicité la commune pour une subvention pour l'année 2023.

L'APE souhaite organiser un voyage scolaire pour les classes de CP au CM2, le voyage est prévu du 30 au 31 Mars 2023 en Ardèche sur le thème Préhistoire et Antiquités.

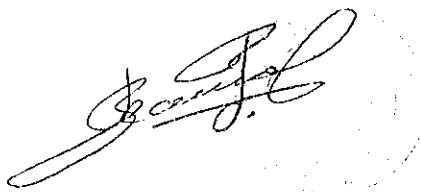
Le coût du voyage est de 4550 €, l'APE demande une subvention de 1500 € à la commune de Lavouôte-sur-Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** le versement d'une subvention de 1500 € à l'APE pour l'année 2023
- **d'IMPUTER** la dépense au budget communal 2023

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire



Publication du 20/12/2022